

INSCRIPTION DE NOUVEAUX MEMBRES et ACHAT D'AMARRAGES

- ✓ Le FRAIS D'ENTREE dans les conditions générales et sans achat d'amarrage sera de 5 000 € + TVA en espèces.
- ✓ Le FRAIS D'ENTREE pour les nouveaux membres de moins de 40 ans et sans lien familial avec un autre membre du Club, paiera 50%.
- ✓ Le FRAIS D'ENTREE sera gratuit en cas d'acquisition d'un amarrage au Club, en cas d'acquisition d'un amarrage auprès d'un titulaire du droit d'usage du Club, le droit d'entrée sera de 5 000 € + TVA
- ✓ 50% des montants payés pendant 1 an au titre des FRAIS DE LOCATION D'AMARRAGE, seront déduits du montant d'achat de l'amarrage dans le cas où vous optez pour son acquisition.
- ✓ Les nouveaux membres de Numéro, issus des membres de la famille jusqu'au deuxième degré, paieront la cotisation annuelle due à partir de l'âge de 23 ans. Dans le cas d'enfants de moins de 40 ans, ils paieront 50% des frais annuels cumulés susmentionnés.
- ✓ La COTISATION ANNUELLE sera réduite de 50% pour les membres âgés de 18 à 23 ans.
- ✓ Les membres qui incluent un membre de la famille en tant que membre numéroté recevront le bonus de 2 ans sans payer les FRAIS ANNUELS.
- ✓ Le prix d'achat d'un amarrage est de 550 €/m² + TVA

Note:

1er degré : parents - beaux-parents - enfants - gendre - jeune

2ème degré : grands-parents - frères - beaux-frères - petits-enfants